

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 159

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 76 du Gouvernement

ARTICLE 7

Après la seconde occurrence du mot :

« objet »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 4 :

« de la conversion mentionnée au deuxième alinéa du b ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.